

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **21 janvier 2016** à 20 heures, Salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants :

Jean-Rock BOUCHER, Patrick APRIL, Louis-Marie BASTILLE, Yvon CARON, Renald CÔTÉ, Gilles COUTURE, Ghislaine DARIS, Philippe DIONNE, Léopold FRASER, Gaétan GAMACHE, Vincent MORE et Ursule THÉRIAULT.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, préfet.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-01-032-C

##### 18.1 Dépôt du projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

**ATTENDU** que les MRC, les municipalités et les conseils de bandes ont compétence pour exploiter, seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et de la *Loi sur les Indiens* (L.R.C. 1985, c. I-5);

**ATTENDU** que la MRC Les Basques, la MRC de Kamouraska, la MRC de La Matapédia, la MRC La Matanie, la MRC de La Mitis, la MRC de Rimouski-Neigette, la MRC de Rivière-du-Loup et la MRC de Témiscouata et la Première nation malécite de Viger (PNMV) souhaitent constituer une régie intermunicipale conformément aux dispositions du Code municipal;

**ATTENDU** le « projet d'Entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent » présenté aux membres du conseil de la MRC;

##### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du « projet d'Entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent » soumis aux membres du conseil de la MRC;

**QUE** ce conseil autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer la dite entente et tout document nécessaire au projet d'entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

☞ Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter. ☞

(Signé) *Linda Mimeault*, adjointe à la  
direction et secrétaire-trésorière  
adjointe

(Signé) *Michel Lagacé*, préfet

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

Rivière-du-Loup, le 28 janvier 2016



MRC de  
Rivière-du-Loup

  
Linda Mimeault, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière  
adjointe

Le procès-verbal n'a pas été approuvé



Le 28 janvier 2016

Monsieur Jean-François Thériault, ing.  
LBA Stratégies Conseils  
604, boulevard Perron  
Maria (Québec) G0C 1Y0

**Objet : Résolution numéro 2016-01-032-C**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 21 janvier 2016.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'adjointe à la direction et  
secrétaire-trésorière adjointe,

LM/vp

Pièce jointe

  
Linda Mimeault, avocate



Le 28 janvier 2016

Monsieur Gilles Julien, directeur  
Ministère des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire  
337, rue Moreault, 2<sup>e</sup> étage  
Rimouski (Québec) G5L 1P4

**Objet : Résolution numéro 2016-01-032-C**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 21 janvier 2016.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'adjointe à la direction et  
secrétaire-trésorière adjointe,

LM/vp

Pièce jointe



Linda Mimeault, avocate



Le 28 janvier 2016

Monsieur Gérald Beaudry  
Conférence régionale des éluEs  
186, rue Lavoie  
Rimouski (Québec) G5L 5Z1

**Objet : Résolution numéro 2016-01-032-C**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 21 janvier 2016.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'adjointe à la direction et  
secrétaire-trésorière adjointe,



Linda Mimeault, ~~avocate~~

LM/vp

Pièce jointe